

Avis de convocation



à l'assemblée extraordinaire

DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Portefeuille SociéTerre Équilibré

(le « Fonds »)

devant avoir lieu sous forme virtuelle uniquement
le 15 décembre 2021, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal),
en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Le présent document est un avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Portefeuille SociéTerre Équilibré, tel qu'il est énoncé sur la page couverture du présent avis, qui aura lieu sous forme virtuelle uniquement, diffusé en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>, le 15 décembre 2021, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal) (ci-après l'« assemblée »). Si l'assemblée est ajournée, le présent avis constituera un avis de convocation à la reprise qui aura lieu sous forme virtuelle uniquement, diffusée en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>, le 15 décembre 2021, à compter de 10 h 30 (heure de Montréal).

L'objet de l'assemblée s'établit comme suit :

1. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Portefeuille SociéTerre Équilibré et d'approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution
2. examiner toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Nous avons donné une description complète des questions devant être examinées à l'assemblée dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Les textes des résolutions autorisant la question mentionnée au paragraphe 1 figurent à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Si vous croyez ne pas pouvoir assister à l'assemblée, mais que vous avez le droit d'y voter, vous pouvez remplir et signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste autour du 5 novembre 2021. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être retourné par la poste à Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario) L4B 9Z9. Vous pouvez aussi voter en ligne à l'adresse www.voteendirect.com ou par téléphone, en appelant au 1 866 339-8683. Pour voter par Internet ou par téléphone, vous devez fournir le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire de procuration. Vos instructions de vote doivent nous être communiquées, ou le formulaire de procuration doit arriver à destination, au plus tard à 15 h 00 (heure de Montréal) le 13 décembre 2021 ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de toute reprise de l'assemblée.

Should you wish to receive the English version of these documents, please contact your financial advisor.

FAIT à Montréal, au Québec, le 5 novembre 2021.

Par ordre du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry »
Éric Landry
Président et Chef de l'exploitation

Assemblée extraordinaire

DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Portefeuille SociétéTerre Équilibré

(le « Fonds »)

devant avoir lieu sous forme virtuelle uniquement
le 15 décembre 2021, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal),
en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>

TABLE DES MATIÈRES

SOLlicitation DE PROCURATIONS	1
OBJET DE L'ASSEMBLÉE	1
MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ	1
APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS	2
INCIDENCES FISCALES	2
GESTION DU FONDS	3
NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS	5
EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR	5
TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS	5
GÉNÉRALITÉS	7
ANNEXE A — RÉOLUTIONS	8

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Les renseignements que renferme la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournis par Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds **relativement à la sollicitation de procurations pour le compte de la direction du gestionnaire** devant servir à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds.

Cette assemblée doit avoir lieu sous forme virtuelle uniquement, diffusée en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>, le 15 décembre 2021, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal) (l'« assemblée »), aux fins indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations. Nous prévoyons que la sollicitation de procurations se fera principalement par la poste. Les frais afférents à la sollicitation de procurations à l'égard du Fonds seront pris en charge par le gestionnaire.

Le gestionnaire du Fonds a obtenu une dispense pour pouvoir recourir à une procédure de notification et d'accès afin de diminuer le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins d'une assemblée. Les documents reliés aux procurations en vue de l'assemblée des porteurs de titres susmentionnée sont disponibles sur Internet ou peuvent leur être transmis sur demande par la poste. Le gestionnaire envoie les documents reliés aux procurations aux porteurs inscrits ou aux propriétaires véritables des parts du Fonds, selon le cas, en suivant la procédure de notification et d'accès prévue par la dispense.

Pour de plus amples renseignements concernant la procédure de notification et d'accès, veuillez nous contacter, durant les heures normales de bureau, au 514 286-3499 (pour la région de Montréal), ou, sans frais, au 1 866 666-1280, si vous êtes à l'extérieur de Montréal.

Le gestionnaire du Fonds prévoit que la sollicitation de procurations se fera principalement par la poste. Le gestionnaire du Fonds prendra en charge les frais de la sollicitation de procurations.

Participation à l'assemblée

Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée virtuelle à l'adresse <https://web.lumiagm.com/425100173>. Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir ne pourront pas participer à l'assemblée en personne.

- Les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée en cliquant sur « **J'ai un accès** » et en entrant un nom d'utilisateur et un mot de passe avant le début de l'assemblée.
 - Porteurs de parts inscrits : Le numéro de contrôle de 15 chiffres inscrit sur le formulaire de procuration ou dans le courriel qu'ils ont reçu est le nom d'utilisateur et le mot de passe est « **desjardins2021** » (sensible à la casse).
 - Fondés de pouvoir dûment nommés : Computershare leur fournira un nom d'utilisateur après la date limite du vote. Pour accéder à l'assemblée, ils doivent utiliser le mot de passe suivant : « **desjardins2021** » (sensible à la casse).
- Seuls les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent poser des questions et voter durant l'assemblée. Les porteurs de parts non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée en cliquant sur « **Je suis un invité** » et en remplissant le formulaire en ligne.
- Si les porteurs de parts entrent le numéro de contrôle de 15 chiffres pour ouvrir une session afin de participer à l'assemblée en ligne et acceptent les conditions d'utilisation, ils révoquent toutes les procurations déjà envoyées. Dans un tel cas, les porteurs de parts pourront voter lors d'un scrutin sur les questions soumises à l'assemblée. S'ils NE veulent PAS révoquer les procurations déjà envoyées, ils ne doivent pas accepter les conditions d'utilisation. Dans ce cas, ils ne pourront se joindre à l'assemblée qu'à titre d'invités.

Les porteurs de parts qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir tiers pour les représenter à l'assemblée en ligne **doivent remettre leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote (le cas échéant) avant d'inscrire leur fondé de pouvoir. L'inscription du fondé de pouvoir est une étape supplémentaire que les porteurs de parts doivent suivre après avoir remis le formulaire de procuration ou d'instructions de vote. S'ils omettent d'inscrire leur fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.** Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires DOIVENT visiter le site <https://www.computershare.com/desjardins> d'ici le **13 décembre 2021 à 15 h 00** (heure de Montréal) et fournir à Computershare les coordonnées du fondé de pouvoir afin qu'elle puisse lui envoyer son nom d'utilisateur par courriel.

Il faut rester connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour pouvoir voter au moment du scrutin. Il vous incombe de veiller à avoir une bonne connexion pendant l'assemblée.

OBJET DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée du Fonds est convoquée en vue d'examiner les questions particulières suivantes :

1. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Fonds et d'approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution;
2. traiter toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Les textes des résolutions figurent à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRIE ÉQUILIBRÉ

L'objectif de placement du Fonds est :

- Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif.
Son objectif est d'atteindre un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu. Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et, dans une moindre mesure, de sociétés

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou étrangères.

Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).

Le gestionnaire propose de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :

- Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif.
Son objectif est d'atteindre un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu. Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou étrangères.

Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).

Si elle est approuvée, la modification de l'objectif de placement du Fonds prendra effet le ou vers le 1er janvier 2022.

Motifs de la modification de l'objectif de placement

Les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ont pour but d'augmenter la diversification géographique du portefeuille de placements du Fonds. Le nouvel objectif de placement permettra d'augmenter l'exposition aux titres étrangers. Le Portefeuille pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers. Il est à noter que le changement proposé ne modifiera pas les pondérations cibles du portefeuille entre les titres de revenu fixe et les titres de croissance, soit 50 % chacun.

Advenant que les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ne soient pas approuvés par les porteurs de parts, le gestionnaire examinera d'autres solutions pour le Fonds, qui peuvent inclure le maintien de l'objectif de placement actuel ou la dissolution du Fonds.

Recommandation

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts du Portefeuille SociéTerre Équilibré de voter POUR la modification de l'objectif de placement.

APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS

La modification de l'objectif de placement du Fonds décrite précédemment (ainsi que les modifications corrélatives apportées à sa déclaration de fiducie) ne prendra pas effet à moins d'être approuvée par une majorité des voix (c.-à-d. plus de 50 %) exprimées à l'assemblée.

Les porteurs de parts du Fonds ont droit à une voix pour chaque part entière détenue et à aucune voix pour les fractions de part. Les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 21 octobre 2021 auront le droit de voter à l'assemblée.

Afin que l'assemblée du Fonds soit considérée comme légalement valide, au moins deux porteurs de parts du Fonds doivent assister à l'assemblée ou y être représentés par un fondé de pouvoir. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera ajournée et reconvoquée à une date ultérieure qui sera fixée au moment de l'ajournement. À toute reprise de l'assemblée, le quorum sera constitué des porteurs de parts qui y assistent ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un sommaire général des principales incidences fiscales, en date des présentes, applicables au Fonds et aux porteurs de parts du Fonds qui sont des particuliers, autres que des fiducies. Le présent sommaire suppose, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »), que les porteurs de parts particuliers résident au Canada et détiennent des parts du Fonds comme immobilisations.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

Le Fonds distribue chaque année suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts de sorte qu'il ne devrait pas être assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour toute année d'imposition. Si les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds sont approuvés et effectués, le Fonds pourra vendre certains de ses titres en portefeuille pour lui permettre d'acheter des titres compatibles avec son objectif de placement révisé. Le calcul des gains en capital net réalisés comprendra les gains en capital réalisés moins les pertes en capital subies lors de la vente des titres décrits précédemment et l'utilisation des pertes reportées disponibles dans le Fonds. À moins que les parts ne soient détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différé aux bénéficiaires, un régime enregistré d'épargne-études, un compte d'épargne libre d'impôt ou tout autre régime enregistré, si vous êtes un porteur de parts du Fonds, vous recevrez un relevé aux fins de l'impôt indiquant votre quote-part du revenu du Fonds, le cas échéant, pour l'année d'imposition en question, et le revenu qui y est déclaré doit être inclus dans votre revenu pour 2022.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

GESTION DU FONDS

La gestion des activités quotidiennes du Fonds incombe au gestionnaire. Aux termes de conventions de gestion de placements conclues avec le gestionnaire, divers conseillers en valeurs fournissent des services de conseils en placement au Fonds. Le Fonds verse des frais au gestionnaire pour les services fournis au Fonds et le gestionnaire verse une partie de ces frais aux conseillers en valeurs. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi qu'au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, le total des frais de gestion et des frais d'administration fixes versés au gestionnaire par le Fonds à l'égard de ses catégories de parts s'est établi comme suit :

FONDS	FRAIS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES (exercice clos le 30 septembre 2020)	FRAIS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES (période allant du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021)
Portefeuille SociéTerre Équilibré	30 734 702 \$	18 914 270 \$

CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Le nom et le lieu de résidence des initiés du Fonds, qui comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire sont :

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DU GESTIONNAIRE		
NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE	PRINCIPALE OCCUPATION
DE COURVAL, Annick Montréal (Québec)	Administrateur	Vice-présidente, Appui à la distribution, Mouvement Desjardins; auparavant, de janvier à octobre 2019, Directrice principale Ressources humaines, Direction principale RH, Réseaux, Particuliers et Entreprises, Fédération des caisses Desjardins du Québec; de 2016 à 2019, Directrice principale Ressources humaines, Services aux particuliers, Marketing, RH et Communications et Services aux entreprises Mouvement Desjardins; de 2012 à 2016, Directrice principale Ressources humaines, Services aux entreprises, Mouvement Desjardins.
FISSET, Stéphane Lévis (Québec)	Secrétaire	Conseiller, Affaires juridiques, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Fédération des caisses Desjardins du Québec.
LANDRY, Éric Lévis (Québec)	Président, chef de l'exploitation, administrateur et personne désignée responsable administrateur	Vice-président, Solutions de placement, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins.
ALAIN, Marie-Andrée Lévis (Québec)	Chef de la conformité Chef de la Lutte au blanchiment d'argent Chef de la Lutte à l'évasion fiscale pour les fonds administrés ou gérés par DSP Chef de la Lutte à l'évasion fiscale de la Société Chef de la Lutte à la corruption Chef de la Lutte contre la fraude	Vice-présidente et Chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels, Mouvement Desjardins; auparavant de 2016 à 2020, Directrice principale Conformité, Réseau des caisses et Services aux entreprises, Mouvement Desjardins; de 2012 à 2016, Directrice Conformité, Réseau des caisses, Mouvement Desjardins.
PELLERIN, Mario Saint-Jérôme (Québec)	Chef des finances adjoint	Directeur, Divulgence financière et analyse, Gestion d'actifs et de produits de placement, Mouvement Desjardins.
DAVIDSON, Mikoua Laval (Québec)	Chef des finances et administrateur	Directrice principale, Divulgence financière et Gouvernance, Entités en gestion de patrimoine, Mouvement Desjardins; auparavant de 2020 à 2021, Directrice, Planification et performance financière, Mouvement Desjardins; de 2019 à 2020, Directrice, Information financière des filiales, Mouvement Desjardins; de 2014 à 2019, Conseillère principale, Mouvement Desjardins.
LESTAGE, Andrew Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)	Administrateur	Vice-président Services et Opérations, Produits de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2017 à 2021, Directeur principal Stratégies d'affaires et Relations avec les partenaires; de 2015 à 2017, Directeur Performance et Information de gestion, Mouvement Desjardins.
VALLÉE, Sébastien Lévis (Québec)	Administrateur	Directeur principal, Développement et gestion des solutions de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2009 à 2016, Directeur, Développement des produits garantis et Modélisation financière, Mouvement Desjardins.

Mis à part la souscription, la vente et la propriété des parts du Fonds, aucune de ces personnes n'a reçu une forme quelconque de rémunération du Fonds et aucune d'entre elles n'a contracté de prêt, pris d'arrangements ou conclu d'opérations avec le Fonds au cours de 2020 ni durant l'année en cours.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des représentants du gestionnaire. **Vous avez le droit de nommer une autre personne (qui n'est pas tenue d'être un porteur de parts du Fonds) pour assister à l'assemblée et agir en votre nom en rayant les noms imprimés et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration ou en remplissant une autre procuration en bonne et due forme. Pour être valides, les procurations doivent être transmises par la poste à l'attention de Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario) L4B 9Z9 afin qu'elles lui parviennent au plus tard à 15 h 00 (heure de Montréal) le 13 décembre 2021.**

Si vous donnez une procuration, vous pouvez la révoquer relativement à toute question, à la condition qu'un vote n'ait pas déjà été tenu sur la question. Vous pouvez révoquer votre procuration :

- en remplaçant et en signant une procuration qui porte une date ultérieure et en la déposant de la façon décrite précédemment;
- en déposant une révocation écrite signée par vous, ou un mandataire que vous avez autorisé par écrit à agir en votre nom, à l'adresse précédemment indiquée en tout temps jusqu'au 13 décembre 2021 à 15 h 00 (heure de Montréal), ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de remise, à laquelle la procuration doit être utilisée;
- de toute autre façon autorisée par la loi.

EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux parts pour lesquelles ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir conformément à vos directives indiquées dans le formulaire de procuration.

En l'absence de telles directives, les droits de vote rattachés à ces parts seront exercés par les représentants de la direction en faveur des résolutions figurant à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés relativement aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations et relativement à toutes les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée. En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le gestionnaire n'a pas connaissance de telles modifications ou d'autres questions.

TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

Le Fonds est divisé en parts, lesquelles peuvent être divisées en un nombre illimité de catégories. Un nombre illimité de parts de chaque catégorie peut être émis. À la fermeture des bureaux le 30 septembre 2021, le nombre de parts du Fonds émises et en circulation était approximativement le suivant :

FONDS	NOMBRE DE PARTS ÉMISES ET EN CIRCULATION LE 30 SEPTEMBRE 2021
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie A)	152 270 813,53
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie T5)	1 303 747,02
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie I)	7 118 525,10
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie C)	1 621 301,58
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie R5)	63 614,66
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie F)	4 839 566,71
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie S5)	230 297,27
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie O)	847 343,84
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie P5)	44 872,18
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)	190 533,98
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie D)	96 543,63
TOTAL	168 627 057,00

Chaque part d'un fonds confère à son porteur une voix à l'égard de toutes les questions concernant ce fonds.

Le conseil d'administration du gestionnaire a fixé le 21 octobre 2021 comme étant la date en vue de déterminer les porteurs de parts du Fonds qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Le quorum pour le Fonds figure à la rubrique « Approbation requise des porteurs de parts ».

CIRCULAIRE DE SOLlicitATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2021, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux parts d'une catégorie du Fonds pouvant être exercés à l'assemblée, ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de telles parts, à l'exception de :

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE I)				
DSF GIF – Équilibré Desjardins SociéTerre	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 118 758,436	100,00 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE R5)				
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	58 018,399	91,00 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE S5)				
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	88 931,05	38,59 %
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	23 548,316	10,22 %
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	28 957,529	12,57 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE O)				
CENTRE DE SERVICES A L'EMPLOI PRESCOTT-RUSSELL INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	144 424,171	17,04 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE P5)				
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	44 769,678	99,77 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE Z5)				
FONDATION DESJARDINS POUR FONDS DE DOTATION THERÈSE ET FERNAND PICHE	Porteur de parts	Inscrit et véritable	25 158,879	13,20 %

* Pour protéger la vie privée des investisseurs individuels, nous avons omis le nom des propriétaires véritables. Ces renseignements sont disponibles sur demande au numéro de téléphone figurant sur la couverture arrière de la présente circulaire de sollicitation de procuration.

À la fermeture des bureaux le 30 septembre 2021, le gestionnaire était propriétaire du nombre suivant de titres avec droit de vote émis et en circulation du Fonds :

FONDS	NOMBRE DÉTENU	POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES TITRES DU FONDS
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie T5)	149,32	0,01
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie C)	121,09	0,01
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie R5)	144,95	0,23
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie F)	183,62	0,00
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie S5)	145,51	0,06
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie O)	100,00	0,01
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie P5)	102,50	0,23
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)	127,41	0,07
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie D)	102,50	0,11

Les droits de vote rattachés aux parts du Fonds qui sont détenues par le gestionnaire ou tout autre OPC géré par le gestionnaire ne seront pas exercés à l'assemblée.

En date du 30 septembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire étaient propriétaires de moins de 1 % des parts de toute catégorie du Fonds.

GÉNÉRALITÉS

Le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et son envoi aux porteurs de parts du Fonds ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Par ordre du conseil d'administration de la
Desjardins Société de placement inc.
à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry »

Éric Landry

Président et Chef de l'exploitation

Le 5 novembre 2021

RÉSOLUTIONS

Toutes les expressions importantes dans la présente annexe A ont le sens qui leur est donné dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 5 novembre 2021 à laquelle la présente annexe A est jointe.

Résolution du Portefeuille SociétéTerre Équilibré visant la modification de son objectif de placement

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt fondamental du Portefeuille SociétéTerre Équilibré (le « Fonds ») et de ses porteurs de parts de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon prévue ci-après ;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. la modification de l'objectif de placement du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 5 novembre 2021, est par les présentes autorisée et approuvée ;
2. Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds, est par les présentes autorisé à modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :
 - Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif.

Son objectif est d'atteindre un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu. Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou étrangères.

Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).
3. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds est partie, nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution, y compris, mais non de façon limitative la déclaration de fiducie du Fonds, sont par les présentes autorisées et approuvées ;
4. tout dirigeant ou administrateur du gestionnaire est par les présentes autorisé, pour le compte du Fonds, à signer et à livrer les documents et à prendre toutes les autres mesures qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre la présente résolution, ce dont il est enjoint ;
5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer la présente résolution, peu importe la raison, à son seul gré, sans obtenir aucune autre approbation des porteurs de parts du Fonds, et ce, en tout temps avant la mise en œuvre de la modification décrite précédemment, si l'on considère qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses porteurs de parts de ne pas y donner suite.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com